

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 OCTOBRE 2023 à 19h00

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 16 octobre, le conseil municipal de la commune de LA CHAUSSEE-ST-VICTOR, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la Présidence de monsieur Stéphane BAUDU, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : mardi 10 octobre 2023.

PRÉSENTS : M. Stéphane BAUDU Maire, Mme Marie-Claude DUPOU, Mme Valérie RACAULT, Yves BALDERAS, Mme Audrey ARDOUIN-NAURAS, M. Alexandre GOUFFAULT, Mme Elisabeth PERINET, adjoints, Mme Françoise POISSON, Mme Danielle HOLTZ, M. Gérard FARINEAU, M. Claude GILLARD, M. Georges HADDAD, M. Eric LECLAIRE, M. Franck PÉRION, M. Thierry GONZALEZ, Mme Catherine LERIN, Mme Cécile ALET, M. Serge DOS SANTOS, M. Nicolas PASCAL, Mme Carole VION, M. Alexis DELAHAYE, M. Thibaud BARRANDON, M. Alexandre SIROP.

POUVOIRS : M. Philippe DUMAS à Mme Marie-Claude DUPOU
Mme Anne SANTALLIER à Mme Elisabeth PERINET
Mme Sylvie LAFON à M. Alexandre GOUFFAULT
Mme Agnès DAUDIN à Mme Danielle HOLTZ

SECRÉTAIRE : M. Serge DOS SANTOS

REMARQUES SUR LE PROCES VERBAL PRECEDENT : NEANT

DELIBERATION N° 2023/60: RECOURS AUX CONTRATS D'APPRENTISSAGE.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés :

- Autorise le recours au contrat d'apprentissage chaque année scolaire ;
- autoriser l'autorité territoriale à exécuter toutes les démarches nécessaires au recrutement de 1 apprenti conformément au tableau suivant :

Service d'accueil de l'apprenti	Fonctions de l'apprenti	Diplôme ou titre préparé par l'apprenti	Durée de la formation
Enfance , jeunesse et sport	Agent spécialisé des écoles maternelles	CAP AEPE	1 an

- inscrit au budget les crédits correspondants.
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

DELIBERATION N° 2023/61: RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés :

- autorise le Maire à recruter un agent contractuel pour faire face à des besoins lié à un accroissement temporaire d'activité,
- approuve la création de poste,

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

DELIBERATION N° 2023/62 : CESSIION D'UNE PARCELLE DE JARDIN RUE DE LA POSTE.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve la cession d'une partie de la parcelles F 244 correspond au jardin d'une surface de 38 m².
- dit que les frais d'acte seront à la charge de la famille HMIDI.
- désigne Maître CHAMPION, 12 place Jean Jaurès 41000 BLOIS pour établir le compromis de vente puis l'acte de vente.

DELIBERATION N° 2023/63: ADOPTION DU REGLEMENT BUDEGETAIRE ET FINANCIER.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve le Règlement Budgétaire et Financier

DELIBERATION N° 2023/64: APPROBATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DES BIENS.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve le principe de l'amortissement au prorata temporis
- Fixe les durées d'amortissement par nature de biens ci-dessus
- Fixe à 1000 € le seuil des biens de faible valeur, en dessous duquel l'amortissement sera effectué en 1 année en cours de l'exercice suivant leur acquisition.

DELIBERATION N° 2023/65: SUBVENTION A VERSER AUX ASSOCIAITONS

Le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve le versement de cette subvention.

DELIBERATION N° 2023/66: BUDGET COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE N°2023/1

Le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve La décision modificative.

DELIBERATION N° 2023/67: REVERSEMENT DES FONDS ACTEE CONCERNANT L'AUDIT ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés :

- accepte la subvention de 16 083,50 € pour l'audit énergétique cité,
- autorise le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

DELIBERATION N° 2023/68: SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – AIDE AU MAROC.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve le versement d'une aide au Maroc à hauteur de 700€ pour abonder le fonds FACECO de l'État, en complément de la recette du concert du vendredi 6 octobre 2023.

DELIBERATION N° 2023/69: SPECTACLE DE MUSIC-HALL - TARIFS.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve le tarif proposé de 10 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H15

Fait à La Chaussée Saint-Victor, le 19.10.2023.